Informations de base	
2005/2633(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la trêve olympique **Subject** 4.10.13 Sports	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
30/11/2005	Débat en plénière		
01/12/2005	Décision du Parlement	T6-0463/2005	Résumé
01/12/2005	Résultat du vote au parlement		
01/12/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2633(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Question orale/interpellation du Parlement		B6-0335/2005	14/11/2005	
Proposition de résolution		B6-0618/2005	30/11/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0463/2005	01/12/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)5015	15/12/2005	

Résolution sur la trêve olympique

2005/2633(RSP) - 01/12/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution proposée par la commission Culture du Parlement européen, ce dernier s’exprime sur la trêve olympique et salue l'action des Nations unies sur le sport au service du développement et de la paix qui œuvre pour la défense des idéaux de paix incarnés par la trêve olympique.

Le Parlement se félicite des tentatives menées par les Nations unies pour obtenir un cessez-le-feu dans les régions en guerre et exhorte les parties en cause à respecter une trêve pendant toute la durée des Jeux olympiques du Turin de 2006. Il exhorte également la Commission à mettre plus en évidence le potentiel du sport dans son œuvre de développement et de maintien de la paix ainsi que dans la réalisation des objectifs du Millénaire.

Dans la foulée, le Parlement demande au Conseil d'appeler tous les États membres, les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les pays voisins, ainsi que tous les pays participant aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver à Turin de respecter le principe de la trêve olympique durant les Jeux et de la prolonger ensuite. Il demande en outre au Conseil et à la Commission de soutenir le CIO dans ses efforts visant à promouvoir la paix et l'entente par le sport. Le Conseil et la Commission sont également invités à organiser une manifestation spéciale dans ce contexte, qui pourrait se tenir au Parlement européen.

Pour le Parlement, la trêve olympique est plus qu'un appel à une brève interruption des hostilités. Il en veut pour preuve les multiples initiatives interconfessionnelles et éducatives prises à Turin, Jérusalem et Sarajevo. C’est pourquoi, il s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir l'observation de la trêve olympique et faire régner la paix dans le monde.

Á noter encore l’appel du Parlement européen afin que l’Union envoient des représentants à Turin pour les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques d'hiver de 2006 et pour que le drapeau de l'Union européenne figure bien en évidence sur la signalétique mise en place à Turin.